



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 19 juillet 2023
N°2023_17206_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête auprès des entreprises créées en 2018 (Système d'information sur les nouvelles entreprises – SINE 2018 - vague 3)

Service producteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)

Opportunité : avis favorable émis le 5 avril 2023 par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 14 juin 2023 (commission « Entreprises »)

Commission	Entreprises
Type d'avis	Conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	OUI
Caractère obligatoire	OUI
Période de validité	2023-2024
Publication JO	OUI
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

Cette enquête fait partie du système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE) et constitue la 3^e interrogation de la septième cohorte du dispositif initialisé en 1994 (1994, 1998, 2002, 2006, 2010, 2014). Chaque série du dispositif comporte trois interrogations successives d'une même cohorte d'entreprises. La première interrogation a eu lieu en 2018, la deuxième en 2021 et la dernière en 2023 pour les unités survivantes.

L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises selon le profil du créateur, les caractéristiques des entreprises créées et les conditions de la création d'entreprises. Le dispositif permet également de mesurer la pérennité des entreprises et de suivre les effets de la création d'entreprises sur l'économie (emploi, chiffre d'affaires, réseaux, etc.), nationalement, régionalement et sectoriellement. Enfin, il permet d'appréhender les modifications dans les conditions de création des entreprises par rapport aux cohortes précédentes.

Le questionnaire de la première interrogation de la cohorte 2018 aborde les mêmes thèmes que celui de la cohorte précédente, avec notamment une interrogation spécifique des micro-entrepreneurs. Les questionnaires des vagues suivantes, envoyés en 2021 et en 2023 portent sur la pérennité de l'entreprise, l'évolution de l'activité de l'entreprise et des effectifs, les investissements et leur mode de financement, la formation et les conseils après la création, les difficultés rencontrées, la stratégie de l'entreprise et les conditions de son développement.

Dans un souci de comparabilité, le questionnaire de cette troisième interrogation de la cohorte 2018 reprend largement les mêmes thèmes que ceux de la cohorte précédente et de la deuxième vague d'interrogation. La principale évolution porte sur l'ajout d'un module dédié à l'impact environnemental de l'activité de l'entreprise.

Les unités enquêtées dans le cadre de la cohorte 2018 sont les entreprises créées entre le 1er janvier et le 30 juin 2018. Les entreprises concernées sont les unités légales (personnes morales ou physiques) productives marchandes non agricoles.

L'échantillon initial comprend environ 80 000 entreprises, dont 40 000 micro-entrepreneurs et 40 000 entreprises dites « classiques » (c'est-à-dire hors micro-entrepreneurs).

Les précédentes collectes s'effectuaient sous forme d'un questionnaire papier adressé par voie postale à l'entreprise. La première interrogation de la cohorte de 2018 a utilisé le même support. L'interrogation réalisée en 2021 a fait l'objet d'une collecte via internet. Il en sera de même pour celle de 2023.

Un comité des utilisateurs a été créé lors du démarrage du projet Sine. Pour la troisième interrogation de la cohorte 2018, ce comité est à nouveau mis à contribution pour l'élaboration du questionnaire. Ce groupe est constitué des représentants des organismes suivants : Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), AFE Créations, Institut supérieur des métiers, France Active, Initiative France, Ministère de l'emploi, Ministère de l'économie, Ministère des transports, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), Banque publique d'investissement (BPI), Banque de France, des représentants universitaires, les organisations professionnelles (Medef, CGPME, FFB et U2P), les syndicats de salariés et l'Insee.

Cette septième cohorte a (ou va) donné(er) lieu à plusieurs publications nationales (Insee Première et Insee Résultats) puis régionales (Insee Analyses) en 2019 et 2020 pour la première interrogation, en 2022 et 2023 pour la deuxième, en 2024 et 2025 pour la troisième.

Justification d'obligation :

Le dispositif Sine est aujourd'hui l'unique source d'information sur les nouvelles entreprises et le profil des créateurs. Elle apporte un éclairage précieux sur les créateurs d'entreprises, notamment leur situation et leur expérience professionnelles avant la création, mais aussi sur le projet de création en lui-même, ses motivations, sa préparation et son financement, et enfin sur la situation de la nouvelle entreprise, en termes d'organisation, de clientèle, d'insertion dans un marché ou encore de prise en compte des enjeux environnementaux.

Ce dispositif renseigne également sur les freins à la création d'entreprises et sur le recours aux aides financières ou aux dispositifs d'accompagnement. Plus généralement, il fournit un cadre unique d'analyse des déterminants de la réussite des créations d'entreprises, de leur pérennité et de leur effet sur l'emploi. Ce dispositif constitue enfin une source majeure de connaissance sur l'évolution de la population des micro-entrepreneurs, ses mutations, ainsi que le devenir des micro-entreprises.

Pour l'ensemble de ces raisons, les enquêtes Sine jouent un rôle important dans l'analyse et le pilotage des politiques en matière de créations d'entreprises, et intéressent fortement les organismes engagés dans le soutien à la création d'entreprises, notamment les Services de l'État, les Conseils régionaux ou départementaux, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres des Métiers et BPI France. Ces différents points justifient le caractère obligatoire de l'enquête.

~~~

## Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes

### Remarques générales

- Les membres de la commission « Entreprises » réitèrent leur intérêt pour cette enquête historique du service statistique public. Ils saluent le maintien à un niveau élevé des exigences du service en matière de concertation.
- Le Comité constate que la mise en place du « guichet unique » n'aura pas d'impact direct sur l'enquête Sine vague 3 de 2018. Les créations d'entreprises des cohortes de 2018 et 2022 sont antérieures à l'ouverture du « guichet unique ». Il conviendra d'être attentif en vague 2 de la cohorte de 2022 à d'éventuels effets sur la mesure du changement de statut des nouvelles unités légales, ainsi qu'aux déclarations de difficultés administratives rencontrées en vague 1 de la cohorte de 2026.
- Le Comité invite le service à s'appuyer sur la qualité des échanges en commission, ou lors du pré-label, pour enrichir les métadonnées à destination des utilisateurs.

### Méthodologie

- Le Comité note et soutient la volonté du service de documenter les spécificités de la création d'unités légales au sein des « entreprises » (au sens économique). Il demande à être informé des premières conclusions lors de l'examen de la vague 2 de la cohorte 2022.
- Le Comité constate que le calcul du taux de réponse peut varier dans le temps selon l'étape de l'enquête et selon la quantité d'information disponible sur les cessations. Il observe également que, du fait du fort taux de hors champ, l'utilisation en sus du concept de « taux de réussite » mobilisé par les enquêtes auprès des ménages serait appropriée pour rendre compte du taux d'effort de collecte. Le Comité demande à ce que ces éléments et leurs définitions soient intégrés dans les métadonnées de l'enquête, ainsi que pour chaque vague les nombres d'entreprises échantillonnées, hors champ, répondantes dans le champ, et non répondantes totales dans le champ.
- Le Comité prend acte que le service mettra en œuvre, pour les traitements post-collecte de cette enquête, une méthodologie visant à réduire le nombre de recours à une même unité légale comme « donneuse » dans le cadre de l'imputation des non répondantes totales par *hot deck*.
- Le Comité demande au service de documenter pour les utilisateurs les avantages et inconvénients du choix de la méthode d'imputation de la non-réponse totale par *hot deck* (par exemple le fait de changer de donneur d'une vague à l'autre), ce qui permettra d'alerter sur les éventuelles limites d'une analyse des parcours des unités légales.

### Protocole, questionnaire

- Le Comité invite le service à inscrire à l'ordre du jour d'un prochain comité des utilisateurs la pertinence d'introduire, comme dans le passé, un questionnement sur la perspective d'emploi, dans un but d'étude structurelle des nouvelles unités légales créées, et non nécessairement d'analyse conjoncturelle.
- Le Comité suggère au service de réexaminer, en collaboration avec le SDES, la question sur les modes de transport en fonction des exploitations envisagées, de parler de « mode actif » (et non de « mode doux »), et de clarifier le statut du véhicule électrique, dans le module « environnement ».

## Diffusion

- Le Comité demande au service d'informer les utilisateurs sur l'ampleur des révisions pouvant affecter la diffusion des résultats d'une vague suite à l'intégration d'information nouvelle provenant de la vague suivante.
- Le Comité invite le service à établir un bilan de l'utilisation de l'enquête par les chercheurs via le CASD, si possible au niveau des variables mobilisées, afin d'alimenter les échanges au sein du groupe des utilisateurs.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête auprès des entreprises créées en 2018 (Système d'information sur les nouvelles entreprises SINE 2018 vague 3) et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour les années 2023 et 2024.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS